



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Polluants persistants: campagne d'investigations dans le Chablais vaudois

Le Canton de Vaud a démarré des prélèvements dans le Chablais vaudois afin de détecter la présence de PFAS - substances per- et polyfluorées - dans les eaux superficielles et dans les poissons. Les opérations se concentrent sur le Grand canal et quatre étangs situés dans la plaine du Rhône, zone prioritaire dans la stratégie de surveillance des polluants persistants dans l'environnement. Les analyses permettront de déterminer si des recommandations ou restrictions d'usage de ces plans d'eau doivent être envisagées.

La Direction générale de l'environnement a lancé une campagne prioritaire d'investigations dans le Chablais vaudois pour mesurer la présence de PFAS dans les eaux superficielles et les poissons.

Cette campagne s'inscrit dans la lignée des analyses entreprises dans la partie valaisanne du Chablais qui ont mis en évidence la présence de ces polluants, entre autres dans les eaux de surface et la chair de poissons. Les concentrations mesurées ont conduit les autorités valaisannes à retirer du permis de pêche certains plans d'eau et plus récemment le canal Stockalper.

Dans le canton de Vaud, des prélèvements de poissons ont été réalisés au début du mois de mars le long du Grand Canal sur les communes d'Aigle, d'Yverne et d'Ollon. Les opérations se poursuivront ce printemps avec des prélèvements d'eaux et de poissons dans l'étang du Duzillet, les deux étangs de Pré Neyroud, et l'étang du Versvey.

Une source d'inquiétude mondiale

Utilisées à grande échelle dès les années 1970 pour l'élaboration de nombreux produits, comme les mousses d'extinction d'incendie, les cosmétiques, les peintures et la confection de certains vêtements, les substances per- et polyfluorées sont surnommées les « produits chimiques éternels » pour leur faible dégradabilité dans l'environnement. Une vaste enquête collaborative menée par des médias à l'échelle européenne a récemment recensé des milliers de sites contaminés aux PFAS. Un grand nombre de ces substances sont désormais interdites. Certaines étant très toxiques,

elles constituent une source d'inquiétude croissante au niveau mondial.

Les résultats des prélèvements en cours seront communiqués d'ici l'été et permettront aux autorités concernées de décider, en fonction des concentrations observées, s'il y a lieu de mettre en place des mesures de précaution, voire des restrictions d'usage, dans cette partie du Chablais vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 20 mars 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, Direction générale de l'environnement

TÉLÉCHARGEMENTS